

Envoyé en préfecture le 21/06/2023

Reçu en préfecture le 21/06/2023

Publié le **21 JUN 2023**

ID : 038-213804123-20230619-19062023\_0103-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Isère

**COMMUNE DE SAINT LAURENT DU PONT**

Mairie - 1, rue Pasteur - 38380 SAINT LAURENT DU PONT

Téléphone : 04 76 06 20 00

Télécopie : 04 76 55 12 30

accueil@saintlaurentdupont.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 19 JUN 2023**

**DELIBERATION N° 19062023-01/03**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf juin à vingt heure trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison des Associations, sous la présidence de M. Jean-Claude SARTER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers représentés : 05

Nombre de conseillers absents : 05

Date de convocation : 6 juin 2023

**PRESENTS** : Olivier BOURGEOIS, Céline BOURSIER, Marie-Grace CAPELLI, Benoit DUCHEMIN, Marie Aude GONON, Yannick GRADEL, Nathalie HENNER, Cécile HOOG, Olivier LEMPEREUR, Roger LEVAYER, Karine LOCATELLI, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Jean-Claude SARTER, Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Danielle TALBOT, Isabelle TRICOT (17)

**REPRESENTES** : Virginie ALLEGRET-CADET a donné pouvoir à Vanessa SEILLET, Stéphane PUGLISI a donné pouvoir à Marie-Grace CAPELLI, Bertrand PICHON-MARTIN a donné pouvoir à Jean-Claude SARTER, Sébastien ESPINASSE a donné pouvoir à Céline BOURSIER, Romain DE WAELE a donné pouvoir à Isabelle TRICOT (05)

**ABSENTS** : Carole FROT-COUTAZ, Philippe THOMAS, Mathias LAVOLE, Claire GRANDJEAN, Vanessa SEILLET (05)

**SECRETAIRE** : Jean-Paul SIRAND-PUGNET

**OBJET : ADMISSIONS EN NON VALEURS**

Sur proposition de M. le Trésorier, et suivant les pièces comptables justificatives jointes à sa demande, il est proposé au Conseil municipal de statuer sur l'admission en non valeurs de différents titres de recettes émis sur :

- Le budget annexe de l'eau pour un montant total de 164,12€
- Le budget général pour un montant de 570€

Le conseil municipal autorise ces admissions en non valeurs et dit que les crédits correspondants seront inscrits en dépenses au budget annexe de l'eau, exercice 2021, compte 6541.

POUR : 21

Contre : 00

Abstentions : 00

Le Maire

Jean-Claude SARTER



Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

A Saint Laurent du Pont, le 20 juin 2023

Le secrétaire de séance

Jean-Paul SIRAND-PUGNET